Envoyé en préfecture le 31/07/2026
Reçu en préfecture le 31/07/2026
Publié le
ID : 022-212200455-20260702-DCM2026_26COHI-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de Cohiniac

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis le **jeudi 02 juillet 2026** à 20h00, salle de la mairie, sous la présidence de Mme Nathalie MARIETTE, Maire, en séance ordinaire pour étudier les questions à l'ordre du jour, transmis le 30 juin 2026.

Etaient présents : Mme Nathalie MARIETTE, M. Jean-Paul ALLAIN, Mme Nathalie LECOQ, M. Claude PERIDY, M. Jean-Paul HEDER, M. Ronan HELLEC, M. Augustin HERISSARD, Mme Marie-Christine LABICHE, Mme Aurélie LE LEPVRIER, Mme Adeline LE MEHAUTE, Mme Fanny MATNER,

Secrétaire de séance : Mme Aurélie LE LEPVRIER

Nombre de membres en exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11

DCM 2026_26COHI Retrait de la délibération DCM2026_06COHI

Le service de contrôle de légalité de la Préfecture des Côtes d'Armor a demandé le retrait de la délibération DCM2026_06COHI relative aux frais de scolarité pour les enfants de Cohiniac décidée lors du Conseil Municipal du 22 février dernier.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident le retrait de la délibération DCM2026_06COHI.

Fait et délibéré à Cohiniac,
les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Nathalie MARIETTE

MAIRIE DE COHINIAC
22800 (Côtes-d'Armor)
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE